

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34 82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Nomination du secrétaire de séance
- 1/ Terrain ZA de Mansonville : projet de parc photovoltaïque au sol
- 2/ Terrain ZA Mansonville : vente à coopérative Qualisol
- 3/ Projet de serre intercommunale
- 4/ Hôtel d'entreprise : révision tarifaire du loyer de l'atelier 2
- 5/ Questions diverses



1/ Terrain ZA de Mansonville : Projet parc photovoltaïque au sol

Le Président a été sollicité par 3 sociétés spécialisées dans la production d'électricité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur les terrains de la ZA de Mansonville :

- AMARENCO (filiale groupe TOTAL)
- ABO WIND
- A REM SOLAR



1/ Terrain ZA de Mansonville : projet parc photovoltaïque au sol (suite)

- Localisation : Parcelle A867 lieu dit La Couture sur la ZA de Mansonville
- Propriétaire : CCLTG domaine privé de la CCLTG
 => consultation non obligatoire
- Urbanisme :
 - zone constructible à vocation économique actuellement en carte communale (commune de Mansonville)
 - PLUI-h en cours d'élaboration sur la CC2R (La CCLTG s'est rapprochée de la CC2R => un zonage acceptant le projet photovoltaïque au sol a été inscrit au PLUI-h)



1/ Terrain ZA de Mansonville : projet photovoltaïque au sol (suite)

Durée totale du développement : 3 ans

- 1/ Signature d'une **promesse de bail emphytéotique** conclue entre la CCLTG et sté AMARENCO, au lancement du projet
- 2/ Etudes d'impact : 10 mois
- 3/ Phase administrative: 12 à 18 mois instruction et obtention du Permis de construire (Préfet)
- 4/ Demande de raccordement de l'installation : 16 mois
- 5/ Phase de construction : 3 mois
- 6/ Bail emphytéotique (25 ans) à signer au lancement du chantier entre CCLTG et sté AMARENCO
- 7/ Construction, exploitation, maintenance du site assurée par sté AMARENCO et <u>redevance (loyer) pour CCLTG (environ 2500 €/ hect./an)</u> et retombées fiscales pour CC 2Rives
- ⇒ Avis favorable de la Commission Economie du 12/02/19
- ⇒ Délibération autorisant le Président à signer tous documents afférents à l'opération.



2/ Terrain ZA de Mansonville : vente à Qualisol

- Délibération du 27/09/18 actant la vente de 8,3 hect. à Qualisol
- Au vu du projet de parc photovoltaïque et en accord avec Qualisol, il est proposé de réduire entre 1,5 et 1,8 hectares la vente à la coopérative QUALISOL. Un bornage sera à effectuer pour préciser la superficie exacte.
- => Délibération du Conseil Communautaire :
- confirmant la décision du Conseil communautaire de vendre les terrains d'une superficie d'environ 1,8 hectares à la coopérative QUALISOL : section A parcelle N° 867 (contenance à préciser) au prix de vente de 1€/m².
- ⇒ Avis favorable de la Commission Economie du 12/02/19
- ⇒ Délibération autorisant le Président à signer tous documents afférents à l'opération.



3/ Projet de serre intercommunale

- La sté AMARENCO, choisie pour le parc photovoltaïque à Mansonville, propose de construire une serre intercommunale (bâtiment d'environ 1000 m²) à titre gracieux.
- Les fleurs serviraient à fleurir les 31 communes.
- La serre serait gérée par les services techniques de la CCLTG et un organisme d'insertion.
- Le lieu d'implantation privilégié serait une petite commune. Il est proposé de sonder par mail les communes intéressées susceptibles d'offrir les prérequis d'implantation souhaités : terrain de 3000 à 4000 m²...
- La Commission Economie du 12/02/19 a émis un accord favorable à cette proposition.
- => Le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer tous documents afférents à l'opération.



4/ Hôtel d'entreprises : révision tarifaire du loyer de l'atelier 2

Il est proposé de réviser le coût de location de l'atelier 2 (174 m²) et de fixer à 400 €HT/mois (0€ de provision pour charges) afin d'optimiser l'occupation de l'immobilier d'entreprises.

Un artisan menuisier a confirmé la location de l'atelier 2

- La Commission Economie du 12/02/19 a émis un accord favorable à cette proposition.
- => Le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer tous documents afférents à l'opération.



5/ Questions diverses

- Proposition d'un porteur de projet privé d'une collaboration avec une commune pour créer un café communal (assurer un lien social, culturel, ludique)
- Mutualia Alliance Santé : Projet de convention mutuelle intercommunale